

46565

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITÉE
E/CN.14/CAP.3/6
24 mars 1970
FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Conférence des planificateurs africains
Troisième session
Addis-Abéba, 20-29 mai 1970

ASSISTANCE TECHNIQUE A LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

EQUIPES DE CONSEILLERS POUR LE DEVELOPPEMENT

ALLOCUTION DU SOUS-SECRETAIRE GENERAL

POUR LES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

AU

COMITE DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION

11 FEVRIER 1970

La réunion des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales a été particulièrement fructueuse, en ce sens qu'elle a presque exclusivement porté sur l'organisation d'équipes multinationales interdisciplinaires. J'avais déjà esquissé le schéma de ces équipes dans mon rapport à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. Par la suite, l'Assemblée générale a appuyé cette idée, quoi qu'en termes très généraux. Un certain nombre de considérations sont à l'origine de cette initiative. Tout d'abord, la plupart des pays en voie de développement attachent une importance croissante à leurs activités de programmation et de planification, en même temps qu'ils prennent de plus en plus conscience des limites et des difficultés qu'elles présentent. On constate à l'heure actuelle une tendance très générale à abandonner la formule des plans quinquennaux ou des plans à moyen terme détaillés et assez rigides, pour revenir vers une formule beaucoup plus souple, consistant simplement à dresser une perspective indicative pour la même période, puis à mettre au point des programmes annuels. Cette tendance se fait très nettement jour non seulement dans les pays les plus avancés, mais également dans les pays en voie de développement, les uns et les autres ayant pu constater que, si leurs plans et programmes étaient élaborés suivant la première formule, ils devenaient souvent inopérants dès la deuxième année. La nouvelle formule est infiniment plus pratique et plus réaliste, mais elle implique que l'Organisation des Nations Unies procède à certains ajustements dans ses activités de coopération technique avec les gouvernements. Il ne suffit plus désormais de leur envoyer des missions de planification ou de programmation qui quittent le pays au bout de quelques mois. Il faut

que des rapports plus suivis s'établissent entre les experts fournis par l'ONU aux gouvernements pour les aider dans leur tâche de planification, qui devient désormais une tâche continue, et les gouvernements eux-mêmes, ainsi que les organes gouvernementaux responsables de la planification. On tend donc à moins utiliser des groupes d'experts et à s'orienter davantage vers des services consultatifs. Naturellement, les notions de programmation et de planification doivent, dans ce contexte, être envisagées sur un plan extrêmement général. Il s'agit en l'occurrence d'aider les gouvernements dans leurs grandes tâches de gestion économique et sociale, ce qui veut dire leur fournir une assistance non seulement en ce qui concerne les techniques mêmes de programmation et de planification économique et sociale, mais également dans d'autres secteurs tels que l'administration publique, la politique commerciale, la programmation industrielle, la programmation agricole et la politique de l'emploi. La conception de cette assistance doit être aussi large et aussi souple que possible, de manière à pouvoir répondre aux besoins des gouvernements, à un stade quelconque de l'établissement ou de l'exécution de leurs plans.

Un autre argument milite en faveur de la création d'équipes multinationales interdisciplinaires. Cet argument est directement lié à la prochaine décennie et à la mise au point d'une stratégie globale. L'Organisation se rend compte maintenant que toute tentative pour fixer de l'extérieur des objectifs de croissance donnés aux pays en voie de développement, qu'il s'agisse de leur croissance globale ou de la croissance d'un secteur particulier, est purement artificielle, et que ces objectifs doivent être définis sur place, par les pays eux-mêmes. Les pays en voie de développement doivent fixer eux-mêmes leurs objectifs de croissance, tandis que les pays développés doivent fixer le niveau des engagements qu'ils peuvent prendre de leur côté. L'Organisation de son côté doit s'équiper pour aider les pays en voie de développement à définir ces objectifs, dans le cadre de la stratégie globale du développement, et pouvoir ainsi rectifier les hypothèses auxquelles elle était arrivée à partir d'études effectuées suivant des conceptions plus centralistes.

D'autre part, il y a longtemps que l'Organisation, comme d'ailleurs les gouvernements, aspire à voir les commissions économiques régionales assumer un rôle opérationnel. Or, dans les programmes opérationnels de l'ONU (essentiellement les programmes du PNUD), certaines fonctions très importantes, comme le recrutement du personnel ou la passation des contrats, restent centralisées. Les secrétaires exécutifs sont les premiers à reconnaître qu'il serait inopportun de les voir déléguées aux commissions économiques régionales.

Les équipes multinationales interdisciplinaires permettraient à l'Organisation d'atteindre un objectif qui lui avait toujours échappé lorsqu'elle s'était efforcée de le poursuivre sur le plan continental plutôt que sur le plan multinational. Il est certain que la Commission économique pour l'Afrique, en particulier, a du mal à desservir, à partir d'Addis-Abéba, les 41 pays de la région. Elle a d'ailleurs dû créer des bureaux sous-régionaux, qui n'ont pas reçu d'attributions de caractère opérationnel et sont restés essentiellement des bureaux de liaison entre certains gouvernements et le siège d'Addis-Abéba. Il est apparu que c'était autour de ces bureaux sous-régionaux qu'il était le plus facile d'organiser ces équipes polyvalentes dans les grands domaines de la politique économique et sociale. Des équipes de cette nature pourraient en effet se familiariser avec les problèmes communs à 7 ou 8 pays, entreprendre à leur sujet certains travaux de recherche indispensables et pourraient en outre aider efficacement les pays intéressés à définir une politique et à mettre au point les modalités d'application. Elles pourraient également se familiariser avec le personnel administratif chargé de la mise en oeuvre concrète des politiques. Dans la plupart des pays, ce personnel présente une certaine stabilité, de sorte qu'il pourrait se créer entre les membres des équipes et les organes gouvernementaux intéressés un type de relations beaucoup plus fructueux que celles qui peuvent exister entre des missions d'experts qui ne restent que quelques mois dans le pays et les gouvernements qu'elles sont chargées d'aider.

L'idée de la création de ces équipes multinationales interdisciplinaires a été accueillie très favorablement par les commissions économiques régionales, qui y ont vu la possibilité d'assumer des responsabilités de caractère opérationnel dans les grands domaines où elles ont acquis une compétence réelle.

Il existe déjà un modèle dont on peut s'inspirer pour constituer des équipes: le Bureau de Beyrouth. La composition de ce Bureau correspond en fait très exactement à ma définition des équipes multinationales interdisciplinaires. En effet, depuis l'organisation du Bureau de Beyrouth, j'avais toujours pensé qu'il serait bon d'essayer d'adopter une formule similaire dans d'autres continents, en particulier en Afrique, en utilisant les normes qui semblaient avoir donné de bons résultats à Beyrouth. Cette initiative n'est donc pas utopique: elle correspond aux possibilités de l'Organisation.

En ce qui concerne le champ d'application de cette formule, elle ne paraît pas applicable, du moins pour le moment, aux très grands pays ni aux pays en voie de développement les plus avancés. Elle semble par contre pouvoir s'appliquer aux pays plus petits.

A la réunion des secrétaires exécutifs, l'opinion générale a été que les efforts devraient tout d'abord porter sur l'Afrique, et ce pour deux raisons. D'une part, dans une résolution récente, la CEA a mis l'accent sur la nécessité d'attribuer aux commissions régionales des activités opérationnelles. D'autre part, on trouve déjà dans ce continent un début de structure, étant donné qu'il y existe des bureaux sous-régionaux. Il faudrait toutefois probablement revoir les "circonscriptions" actuelles - certaines d'entre elles étant beaucoup trop vastes pour correspondre aux buts visés par la création des équipes multinationales - et créer éventuellement, avec l'accord des gouvernements intéressés, des sous-régions supplémentaires, de manière à assurer un maximum d'efficacité aux activités des équipes. Sur un plan général, il semble que, conformément aux vues exprimées à la deuxième Conférence de la CNUCED, une attention particulière doit être accordée aux pays en voie de développement les moins développés. Tout porte à penser que, dans le courant de la prochaine

décennie, des efforts soutenus seront déployés dans ce domaine. S'il s'avère impossible de créer simultanément des équipes partout où il le faudrait, peut-être pourrait-on définir certaines priorités en se fondant sur ce concept des pays en voie de développement les moins développés.

Il faudra veiller à ne pas constituer ces équipes suivant des principes par trop rigides et s'efforcer de les adapter aux caractéristiques et aux besoins différents de chaque groupe de pays. Certains gouvernements, par exemple, attachent une importance particulière à la notion d'intégration multinationale et il importera de se conformer à leurs aspirations. D'autres ressentent moins le besoin de coopération avec leurs voisins et souhaitent davantage recevoir des services sur un plan strictement national.

Les équipes multinationales dépendront essentiellement du Secrétaire exécutif de la Commission économique régionale intéressée. Les services du Siège feront bien entendu de leur mieux pour aider le Secrétaire exécutif à recruter ces équipes et pour leur fournir l'appui technique qui leur sera nécessaire. A ce propos, je suis en complet accord avec les secrétaires exécutifs. Les équipes seront organisées au premier chef dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire avec la participation de la CNUCED et de l'ONUDI. Toutefois, l'ONU devra également s'assurer le concours de certaines institutions spécialisées. Je suis déjà entré en rapport à ce sujet avec la FAO, le BIT et l'UNESCO, et j'ai reçu de ces trois institutions des réponses très encourageantes. En effet, la formule proposée correspond à un besoin ressenti actuellement, non seulement par l'Organisation, mais par les institutions spécialisées. Il est difficile de préciser dès à présent quelles seront les modalités de coopération avec ces institutions, mais elles ont très bien accueilli cette initiative.

En ce qui concerne le FNUD, l'Etude de capacité a recommandé en particulier une meilleure formulation des programmes par pays, et une certaine évolution de la programmation par projet vers la programmation par programme. Ceci signifie que les programmes du FNUD devront viser à l'avenir à être plus directement implantés dans une

certaine situation socio-économique et que cette situation devra être analysée avec plus d'attention que par le passé. Il semble donc que ces équipes, lorsqu'elles auront fait leurs preuves, pourraient être utiles aux gouvernements et aux représentants résidents du PNUD pour la mise en oeuvre des procédures relatives au cycle de la coopération des Nations Unies pour le développement recommandé dans l'Etude de capacité. Le Bureau consultatif interorganisations du PNUD pense que ce cycle de la coopération pour le développement constituerait un réel progrès par rapport à la juxtaposition de projets et au processus de formulation des projets qui existent actuellement, et que l'on évolue vers une formulation plus cohérente fondées sur une conception socio-économique plus large. Si cette formule de programmation devait être adoptée, certaines ressources pourraient être mises à la disposition des gouvernements et des représentants résidents du PNUD à cet effet, étant entendu que, dans ce cas, les équipes multinationales travailleraient sous l'égide des représentants résidents, dont il ne s'agit pas de contester l'autorité et la valeur. Si le Directeur du PNUD le souhaitait, l'Organisation demanderait à ces équipes de se mettre à la disposition du représentant résident et de lui fournir une aide, en accordant même à cette tâche un certain coefficient de priorité. Si l'on veut poursuivre cet exercice de programmation d'une manière dynamique, il faudra en effet faire appel à toutes les ressources disponibles.

En conclusion, je voudrais insister sur la nécessité d'établir des rapports d'un type nouveau et plus intime entre la bureaucratie internationale et les gouvernements. C'est dans cet esprit qu'a été envisagée cette nouvelle formule de services consultatifs qui constitue en quelque sorte une phase nouvelle des activités d'assistance de l'Organisation, en ce sens que l'on passe de la notion d'assistance proprement dite à la notion de coopération ou de "partnership". De ce point de vue, la création de ces équipes multinationales, entreprise assez terre à terre et modeste en elle-même, assume une certaine dimension, étant donné qu'elle s'inscrit dans le cadre de la politique internationale en général.